



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°_013_/AONO/CUG/CIPM/2024 DU _20 SEPTEMBRE 2024 POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE
HORIZONTALE ET RAFFRAICHISSEMENT DES BORDURES DANS LA VILLE
DE GAROUA.**

FINANCEMENT : Budget CUG, Exercices 2024

1. Objet de l'appel d'offres

Le Maire de la ville de Garoua, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de signalisation routière horizontale et rafraîchissement des bordures dans la ville de Garoua.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent, notamment :

- Le nettoyage, le dépoussiérage et le lavage de la bande de chaussée devant recevoir le marquage ;
- Le pré marquage ;
- La fourniture et l'application des peintures routières de couleur blanche, du thermoplastique, ou des enduits à froid bi-composants, des billes de verre pour rétro réflexion ;
- La fourniture et l'application des peintures de couleur blanche et noire sur les bordures
- Toutes autres sujétions nécessaires à la bonne exécution des travaux.

3. Délai d'exécution

Le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de deux (02) mois.

4. Allotissement

Ces travaux sont repartis en un lot unique ci-après définis :

Les itinéraires concernés par ce lot sont :

| | |
|---|------------------------------------|
| 1 | Carrefour aéroport-Carrefour CICAM |
|---|------------------------------------|

| | |
|---|--|
| 2 | Carrefour Aéroport-Carrefour préfecture |
| 3 | Carrefour conteneur-carrefour PTT |
| 4 | Carrefour PTT-Carrefour CUG-Carrefour Barmari |
| 5 | Carrefour CUG- Rondpoint Yelwa-Carrefour Egrenage. |

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des opérations est de Quinze millions (15 000 000) FCFA toutes taxes comprises.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute entreprise nationale spécialisée dans les travaux de signalisation routière.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le Budget de la Communauté Urbaine de Garoua, Exercices 2024, ligne 610 107 : Compte d'entretien des voiries.

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres établie par un établissement financier agréé par le Ministre des finances et figurant sur la liste de la pièces n°12 du DAO, d'un montant de trois cent mille (300 000) FCFA.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat du Maire de la ville de Garoua, 1^{ère} étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Garoua, dès publication du présent avis dans le journal des marchés, Cameroun Tribune ou COLEPS.

La version électronique du DAO peut être consultée sur le site de l'ARMP ou sur la plateforme COLEPS aux adresses <https://www.marchespublic.cm> et <https://www.publiccontracts.cm>.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu au secrétariat du Maire de la ville de Garoua, 1^{ère} étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Garoua, dès publication du présent avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de Trente mille (30 000) francs FCFA payable à la recette Municipale de la communauté Urbaine de Garoua contre reçu.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne et/ou hors ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

11. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au secrétariat du Maire de la ville de Garoua, 1^{ère} étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Garoua au plus tard le 14 Octobre 2024 à 13 heures précises et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention suivante :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°_013_/AONO/CUG/CIPM/2024 DU _20 septembre 2024_
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE
HORIZONTALE ET RAFFRAICHISSEMENT DES BORDURES DANS LA VILLE DE
GAROUA. »**
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

12. Recevabilité des offres

Les offres devront respecter le mode de séparation des offres administratives, techniques et financières.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque ou une assurance de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis, qui se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Garoua, aura lieu le 14 Octobre 2024 à 14 heures dans le bâtiment annexe abritant la CIPM.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

La Commission Interne de Passation des Marchés compétente établira séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la composition des offres et les montants de la soumission.

14. Critère d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

1. Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
2. Absence d'une pièce administrative autre que la caution de soumission, 48 heures après l'ouverture des offres ;
3. Non-conformité d'une pièce administrative, 48 heures après l'ouverture des offres ;
4. Non possession en propre d'une machine de marquage autoporté et autotractée avec modulateur ;
5. Fausse déclaration ou pièce (s) falsifiée (s) ;
6. N'avoir pas effectué au cours des cinq dernières années (2019, 2020, 2021, 2022, 2023) des travaux de signalisation routière (enduit à froid, bi composant ou thermoplastique) d'un montant cumulé de dix millions (10 000 000) francs CFA.

Les références de l'année 2024 seront prises en compte.

7. Non satisfaction de 70% de critères essentiels.

14.2. Critères essentiels

Les critères essentiels qui seront évalués de façon binaire portent sur :

- i. La qualité de la note méthodologique ;
- ii. La qualité du personnel clé ;
- iii. Les moyens matériels ;
- iv. Preuve d'acceptation des conditions du marché (cahier des clauses administratives particulières (CCAP) paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphées à toutes les pages et signées, cachetées et datées à la dernière page).

15. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requis et dont l'offre est évaluée la moins « *disante* ».

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture de la Communauté Urbaine de Garoua, dès publication du présent Avis.

N.B: pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au 1517.

Garoua, le 20 SEPT 2024

Le Maire de la Ville

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM ;
- Affichage ; - JDM.

